

Procès-verbal de la séance du jeudi 10 décembre 2020

Avant de débiter la séance, l'Assemblée observe une minute de silence afin d'honorer la mémoire de Mme Arianne Chanson décédée la semaine passée. Arianne Chanson a exercé au bureau communal pendant plus de 25 ans comme préposée au contrôle des habitants. Son sourire et sa gentillesse restent dans nos souvenirs et nos pensées se tournent vers les membres de sa famille à qui nous tenons à exprimer toutes nos condoléances.

La séance est ouverte à 20 h 20 par Mme Pilar Seoane, nouvelle Présidente du Conseil général.

Elle souhaite la bienvenue et remercie les membres de leur présence. Pour la première fois, elle aura le plaisir de mener à bien cette séance. Elle précise que la séance sera enregistrée afin de faciliter le travail du secrétaire.

M. Gilles Bichsel, municipal, est absent pour cause de quarantaine et s'est excusé.

Ce soir, pas de journalistes parmi nous : ils se sont excusés.

La réunion de ce soir a lieu dans la salle supérieure de la Biolle suffisamment grande pour permettre de respecter les normes sanitaires actuelles, notamment en ce qui concerne les distances. Les membres sont priés de garder les masques.

La Présidente remercie Luis et Patrick qui ont installé le matériel nécessaire.

Puis elle lit l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2020
3. Communications de la Présidente du Conseil
4. Préavis municipal 12.2020/1 : Budget 2021
5. Préavis municipal 12.2020/2 : Préavis relatif à autoriser, sans amendement possible, la dissolution de l'ASISEVV
6. Activités des commissions intercommunales
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à Mmes Evelyne Antonin, Edith Gachet et Frédérique Schneider de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

La Présidente apporte quelques précisions en relation avec le Covid-19 :

- Le port du masque est obligatoire.
- La lecture des rapports se fera devant le Conseil près des tables.
- Les personnes qui souhaitent s'exprimer ou poser des questions demandent la parole et attendent qu'elle leur soit accordée.
- Une fois la parole accordée, ces personnes se mettent sur les côtés ou devant, ceci toujours dans le but de garder les distances.
- Pour cause de pandémie, nous avons dû renoncer, malheureusement, à organiser une verrée officielle. Cependant l'auberge étant à nouveau ouverte, libre à chacun de s'y retrouver.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de Mme Patricia Kettiger.

Démission : Mlle Nadège Piller.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2020

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte désormais 60 membres.

<i>Appel :</i>	- Présents :	42 membres
	- Excusés :	12 membres
	- Non excusés :	6 membres
	- Quorum :	20
	- Majorité simple :	25
	- Bulletin secret :	12

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 10 septembre 2020 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications de la Présidente du Conseil

- La Présidente tient à préciser que contrairement à ce qui a été dit lors de la séance du 10 septembre 2020, elle n'est pas la première dame à siéger en tant que Présidente du Conseil étant donné que Mme Nathalie Küffer a occupé ce poste. D'avance, elle prie l'assemblée de l'excuser si elle commet des erreurs et de faire preuve d'indulgence si elle se trompe. Elle remercie les membres présents ce soir pour ouvrir ce nouveau chapitre de Présidente du Conseil. Elle espère pouvoir accomplir son rôle au mieux et ainsi répondre favorablement à l'attente des citoyens et des membres du Conseil général de Pompaples. Elle sera vigilante au bon maintien de la confiance accordée par les citoyens et la Municipalité. Elle exercera au mieux les tâches attendues par ce mandat. C'est un " challenge " pour elle de reprendre ce poste après Stéphane Schneider et de ce fait, au nom de la Municipalité, au nom de la Commune et des membres du Conseil, elle tient à remercier Stéphane pour ses huit années de présidence, pour la rigueur et le sérieux dont il a fait preuve tout au long de ces années pour mener à bien son mandat, pour sa disponibilité et son soutien envers les citoyens, ainsi que sa disponibilité et son soutien envers la nouvelle présidente. Elle lui remet une enveloppe.

M. Stéphane Schneider fait ses remerciements sous les applaudissements des membres présents. Il découvrira tout à l'heure le cadeau donné et continue en disant : « Vous le voyez, personne n'est irremplaçable. La preuve, ce soir, c'est parfait. Soyez gentils avec elle. Ce n'est pas toujours facile et vous n'étiez pas nombreux à vous proposer le 10 septembre dernier ».

- La Présidente poursuit en indiquant qu'une petite modification sera apportée sur les feuilles de convocations pour les commissions diverses : elle mettra les numéros de téléphone des suppléants. Si une personne ne peut être présente, elle pourra joindre un suppléant (au cas où un suppléant ne désire pas voir figurer son n° de téléphone, s'adresser à la Présidente).

- Concernant l'agenda :
 - Prochaines votations fédérales ainsi que les élections communales : le 7 mars 2021,
 - Prochains Conseils : 01.04.2021,
24.06.2021,
14.10.2021,
09.12.2021.

4. Préavis municipal 12.2020/1 : Budget 2021

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Eric Pulfer, rapporteur de la Commission des finances.

Rapport :

« La Municipalité, représentée par Mme Caroline Favey et M. Alain Bonzon, a reçu en la salle de la Biolle la Commission des finances, composée de MM. Vincent Delafontaine, Vincent Studer et du rapporteur.

M. Alain Bonzon, syndic et municipal des finances, a présenté le budget pour l'année 2021. Celui-ci prévoit un excédent de charges de CHF 106'977.--, avec des rentrées de CHF 2'623'874.-- et CHF 2'730'851.-- de sorties, l'excédent de charges du budget 2020 se montant à CHF 165'004.--.

Un prélèvement de CHF 70'000.-- du fonds de réserve " Groupement scolaire " permet de réduire l'excédent de charges de l'exercice à venir.

L'impact des effets de la pandémie actuelle, l'évolution de la péréquation ainsi que les charges sociales ont rendu complexe l'établissement de ce présent budget.

La commission souhaite relever les points suivants :

- Des rentrées fiscales aléatoires nous amènent à faire une évaluation prudente de ces postes.
- La complexité de certaines affaires pouvant conduire à faire appel à des juristes implique la constitution d'une réserve portée au poste « Honoraires et prestations de service ».
- L'entretien courant des bâtiments de la commune et la réfection des chemins sont régulièrement assumés.
- L'engagement d'un aspirant en uniforme pour assurer le contrôle des parkings, la remise des commandements de payer et la supervision succincte du village.
- Dans le cadre de l'Association scolaire intercommunale (AS17), la participation communale à l'engagement d'un travailleur social chargé de s'approcher et d'intervenir auprès des jeunes rencontrant des difficultés et pouvant générer des incivilités.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- considérant ce qui précède,
- vu que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'accepter le budget communal pour l'exercice 2021 comme suit :

Total des charges :	CHF	2'730'851.--	
Total des produits :	CHF	2'623'874.--	
Déficit budgétaire :	CHF	106'977.--	».

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Alain Bonzon pour un complément d'informations.

M. le Syndic évoque quelques inquiétudes pour l'établissement du budget, inquiétudes partagées par la boursière mais cela se passe mieux que prévu. Il donne une précision concernant la sécurité sociale : « la Commission informe que l'ASI7... » on pourrait comprendre que l'ASI7 va payer un certain montant pour le travailleur social. Ce n'est pas le cas. Les villages qui composent l'ASI7 ont décidé d'engager un travailleur social à 70% qui sera chargé d'aller trouver les jeunes dès 12 ans, à La Sarraz surtout, mais pas seulement. À La Sarraz, on y trouve aussi des jeunes de Pompaples qui y sévissent : c'est malheureux. La police essaie d'intervenir, mais ce n'est pas facile : on joue au chat et à la souris. La police se retrouve en face de personnes qui les narguent. C'est un phénomène de société malheureusement. Les parents ne sont pas forcément à la maison. Il faut trouver une autre solution pour capter ces jeunes à partir de 12 ans qui seraient, peut-être, en début de mal de société.

Le rôle de ce travailleur social, qui est un professionnel ayant appris à comment aborder ces jeunes ou groupe de jeunes, est d'essayer de savoir ce qui se passe chez eux, de connaître leur milieu familial, leurs soucis, ceci afin de devancer la police ou d'essayer d'éviter que certains jeunes " tournent mal ". C'est dans ce sens-là que les sept communes ont décidé d'engager un travailleur social à 70% pour aller au-devant de ces jeunes. On va peut-être davantage le voir à la gare de La Sarraz, au collège de La Sarraz, au parking de La Sarraz mais les jeunes risquent de se déplacer dans un autre village. Il faut que le travailleur social les comprenne et essaie de cerner celui qui pourrait être susceptible de devenir un peu plus " turbulent ". A La Sarraz, il se passe des choses pas possibles : c'est catastrophique le nombre d'interventions policières. Si cela paraît cher, cela vaut la peine de s'occuper de ces jeunes-là. C'est à la place de gens qui n'ont peut-être pas le temps de le faire ou qui ne font pas juste, qui n'ont pas la possibilité de le faire ou la capacité de le faire. C'est un changement de société, il faut l'admettre.

Autre point : une personne a été engagée pour mettre les contraventions et porter les commandements de payer. Cette personne n'est pas connue et a été gendarme dans la commune de Cossonay. Il sera payé comme le syndic l'était. La seule différence, c'est qu'il ne connaît pas les gens, sera en uniforme et va rapporter autant qu'il nous coûte. Il est sous convention par rapport à l'État de Vaud. Il sera en fonction deux heures par semaine et sa présence dans les rues pourrait être utile.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- M. Frédy Bovet a deux questions :

1° Le fonds de réserve " Groupement scolaire " s'élevant à CHF 300'000.-- a été diminué de CHF 70'000.--. Dans quel but ce compte avait-il été créé et y a-t-il lieu de le maintenir ?

Rép. de M. Alain Bonzon : « On a eu de très bons résultats pendant une dizaine d'années. Ce fonds a été constitué il y a cinq ou six ans car le collège allait se construire. On savait que les coûts scolaires progressaient et on ne savait pas où on allait. On s'est dit qu'il fallait constituer des réserves vis-à-vis du collège peut-être, mais pas seulement vis-à-vis des coûts scolaires futurs. Cela vaut-il la peine de le conserver ? Non. On ne va pas éliminer ce fonds pour constituer un bénéfice. Le Covid coûte au scolaire, et bien entendu, une partie est consacrée aux coûts scolaires. On n'a pas l'obligation de constituer une réserve pour chaque objet ».

2° La taxe pour les ordures ménagères frise les CHF 100'000.--. Si ce montant venait à être dépassé, il faudrait payer la TVA. Alors, au lieu de donner à l'Etat si on devait dépasser, ne faudrait-il pas diminuer la taxe individuelle ?

Rép. de M. Alain Bonzon : « Peut-être ... C'est une question mathématique. Cela pourrait être le cas. Cela fait cinq ans qu'on y arrive. Si Pompaples devait avoir une augmentation significative du nombre de ses habitants, on pourrait dépasser ces CHF 100.000.--. On jugera le moment venu ».

- M. Stéphane Schneider a besoin d'une précision : « Je n'ai pas très bien compris. La personne qui va venir pour coller des PV, c'est un aspirant ? Êtes-vous sûr ? ».

Rép. de M. Alain Bonzon : « Non, c'est plutôt lui qui s'est mentionné comme aspirant. C'est un gendarme officiel qui est retraité depuis quelques mois. Il a 60 ans. Il a fait ce métier-là et a posé la question à l'État parce que plusieurs communes : Daillens, Eclépens et Pompaples vont engager la même personne.

M. Stéphane Schneider indique que c'est plutôt un ASP, comme celui de La Sarraz.

M. Alain Bonzon s'excuse d'avoir mis le terme aspirant au contrôle des parkings... dans le préavis. Il demande ce que signifie ASP ?

Rép. de M. Schneider : « ASP = assistant de sécurité publique ».

M. Alain Bonzon est désolé.

M. Stéphane Schneider indique que les aspirants sont plutôt à Savatan et ils sont plus jeunes.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis n° 12.2020/1 concernant le budget 2021 est adopté à l'unanimité.</i>
--

5. Préavis municipal 12.2020/2 : Préavis relatif à autoriser, sans amendement possible, la dissolution de l'ASISEVV

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Frédy Bovet qui rapporte au nom de la commission ad hoc.

Rapport :

« La commission ad hoc, composée de Mmes Dominique Leemann et Anne-Michèle Leray et du rapporteur a été chargée par le bureau du Conseil général de Pompaples d'étudier le préavis mentionné ci-dessus et de rapporter lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2020.

La commission a été reçue le 16 novembre 2020 par une délégation de la Municipalité de Pompaples (Mme Caroline Favey, municipale en charge des écoles et M. Alain Bonzon, syndic).

Lors de cette rencontre, la commission a pu faire part de ses remarques et a obtenu les réponses aux questions posées.

Précision utile, Mme Dominique Leemann et M. Frédy Bovet font partie de la délégation variable au Conseil scolaire intercommunal de l'ASISEVV depuis de nombreuses années. A ce titre, ils ont participé à la séance du 24 septembre 2020 au cours de laquelle le préavis de soumission de la dissolution de l'ASISEVV aux communes membres a été accepté à l'unanimité.

La commission a ensuite procédé par échange de courriels pour rédiger la version finale du présent rapport.

En conclusion,

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis n° 12.2020/2 tel que présenté soit :

- d'accepter, sans amendement possible, la dissolution de l'ASISEVV ».

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.
Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 12.2020/2 relatif à autoriser, sans amendement possible, la dissolution de l'ASISEVV est acceptée à l'unanimité.

6. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

(délégués : M. Frédy Bovet et Mme Dominique Leemann - suppléante : Mme Anne-Michèle Leray)

Mme Dominique Leemann donne quelques indications :

- L'ASISEVV s'est réunie pour la dernière fois à l'Isle le 25 septembre 2020. M. Amez-Droz, lors de cette séance, a longuement parlé de tout ce qui s'était passé autour de la revente des Portakabin, revente qui n'a pas eu lieu pour diverses raisons. Finalement, ils ont été cédés à l'ASI7 qui les a acceptés pour autant qu'ils soient remis en état puisque leur démontage avait déjà commencé. Mais le fait que l'ASI7 les reprenne pour zéro franc a modifié la redistribution pour les communes membres ce qui a obligé, à la hâte, à étudier un préavis. Lors de cette séance, après moult délibérations, le préavis a été accepté par l'assemblée.
- Un second préavis concernant les comptes a été accepté.
- Un dernier préavis concernant la dissolution de l'ASISEVV a été accepté.
- M. Marc Angéloz, Directeur des Écoles était présent. Il a relevé que le passage entre l'ASISEVV et l'ASI7 s'était très bien passé et il a fait part de certaines craintes en cas d'un éventuel reconfinement ou d'une fermeture de l'école.

ASI7 :

(délégués : M. Frédy Bovet et Mme Dominique Leemann - suppléante : Mme Raphaële Lasserre)

M. Frédy Bovet donne quelques informations :

- Une séance du CSI (Conseil Scolaire Intercommunal) a eu lieu à La Sarraz le 28 octobre 2020.
- M. Daniel Gachet, désigné par la Municipalité d'Eclépens comme délégué fixe au CSI (législatif), a été assermenté. Il remplace Mme Fabienne Favre.
- Au niveau du budget, préavis assez important. Les charges totales se répartissent entre les communes non au nombre d'élèves mais par rapport aux habitants et s'élèvent à CHF 3'198'946.-- ce qui représente pour la commune de Pompaples CHF 447'232.-- (850 habitants). Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Un préavis a été voté concernant l'aménagement d'un terrain de sport simple sur la parcelle 370 à La Sarraz pour CHF 59'000.--. En effet, en l'absence de salle de gym (il y a toujours un déficit dans ce domaine-là), il est bon d'avoir un endroit aménagé pour permettre des activités sportives.
- Au niveau de l'école, le Directeur, chaque fois présent, a donné beaucoup d'informations :
La rentrée d'août avait bien commencé pour les 802 élèves (573 en primaire et 229 en secondaire).

Par contre, les projets laissés en attente au printemps n'ont pas pu être repris notamment en raison des quarantaines d'enseignants et du personnel administratif.

Le Directeur craint une nouvelle fermeture.

Dès l'année 2021-2022, les examens scolaires de la 11^{ème} année seront cantonalisés.

Le concept 360° (école inclusive) permettra à un maximum d'élèves de participer à l'école dans des classes " normales ". C'est une lourde tâche du rôle éducatif dans les écoles. Elle sera prise en charge par des éducateurs en milieu scolaire spécialisé.

- Un Conseil d'Etablissement (CE) comporte quatre types d'acteurs qui représentent tous les gens impliqués dans l'école. Ce CE est présidé par M. Damien Poget de Moiry.

Deux sujets sont en cours de discussion : le harcèlement en milieu scolaire (notamment sur les réseaux sociaux) et la mise en place d'un atelier " stop suicide " avec l'appui et la bénédiction des professionnels agréés par le DFJC.

AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Olivier Buc - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. André Loewer présente son rapport :

« Depuis le dernier rapport du 10 septembre 2020, l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) s'est réunie une fois le mardi 08 décembre 2020 dans la grande salle d'Eclépens, ceci afin d'assurer les distances sanitaires entre les participants pour cause d'épidémie de COVID-19.

Lors de ce conseil "Express" de 20 minutes, le conseil intercommunal a :

- Accepté le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020.
- Le président n'a pas eu de communication nous à transmettre.
- Le CODIR nous a informés qu'une étude va être réalisée afin de résoudre le problème de turbidité lors d'orages des sources du captage de la Vaux, et ceci avec l'espoir à terme de ne recourir au puits de Cinq Sous à Eclépens qu'occasionnellement, car l'eau de la nappe contient du chlorothalonil. Pour info, nous consommons entre 80% et 95% de l'eau des sources de La Vaux et entre 5% et 20% de l'eau du puits de Cinq Sous, ceci en fonction des conditions météorologiques.
- Accepté le budget pour l'année 2021 avec :
 - des produits pour CHF 797'200.--,
 - des charges pour CHF 799'285.--,
 - d'où un excédent de dépenses de CHF 2'085.--.

AIPCV :

(délégué : M. Gianni Salone - suppléant : M. Dominique Bataillard)

M. Salone est excusé et M. Bataillard s'était excusé lors de la séance de l'AIPCV. C'est M. Caroline Favey, municipale, qui présente ce point :

« Le Conseil intercommunal s'est réuni deux fois en cette fin d'année, tout d'abord le 23 septembre à Chevilly pour adopter les comptes 2019 avec un résultat favorable de CHF 6'578.40 qui a été versé au " Fonds de réserve pour travaux futurs ". L'adoption de ce préavis a par la même occasion libéré définitivement le comité de l'APV.

Suite à la démission de Mme Rosemay Christen, syndique de Juriens, l'assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau membre au Comité directeur. Deux candidats ont postulé et c'est finalement la commune de Pompaples qui sera dorénavant représentée au sein du Codir puisque j'ai été élue à ce poste.

Le Conseil intercommunal s'est également réuni le 17 novembre dernier avec un ordre du jour très chargé. En effet, quatre préavis ont été présentés et adoptés ce soir-là, soit :

- Le préavis 3/2020 concernant une demande de crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 146'661.--.
- Le préavis 4/2020 relatif à la modification des statuts de l'AIPCV.
- Le préavis 5/2020 concernant le budget 2021.
- Le préavis 6/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour des travaux à la piscine et au camping : mettre un ombrage sur le solarium et créer une cuisine pour le camping de passage.

L'adoption du préavis n°4 a permis d'élire deux nouveaux membres au Codir, passant ainsi de cinq à sept membres, dont l'élection a eu lieu de suite. Ce sont M. Christian Liard, municipal à Lussery-Villars et M. Daniel Gachet, municipal à Eclépens, qui ont été désignés.

A noter encore qu'un cinquième préavis figurait à l'ordre du jour et concernait la modification du droit de superficie conclu avec la commune de La Sarraz. Le Codir a choisi de le retirer avant la séance ».

SIEE :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey indique : « On aurait dû se réunir le 4 novembre 2020 mais vu la situation sanitaire, on a procédé par mail. La seule chose à relever, c'est la première fois qu'au niveau de la déshydratation, on a dégagé un bénéfice ».

7. Communications de la Municipalité

- **M. Joël Fontolliet**, municipal, donne des nouvelles du refuge de Pommaples :
« Suite au dernier Conseil de septembre, le projet de refuge a trouvé grâce auprès du Canton qui a délivré le permis de construire. La voie est libre. Le refuge a donc été démoli. L'entreprise Bollini est en train de couler le radier. L'étanchéité aura fini le travail avant Noël et le fusetier, M. Nicolas Reymond, bâtira ce refuge en bois à partir de janvier. Il a lui-même choisi le bois qui vient de Montricher et représente environ 120 m³ de grumes. Les chutes de bois seront aussi utilisées. Peut-être qu'une visite pourra être faite en février ou en mars ».
- **M. Olivier Waber**, municipal, nous parle des travaux de la route du Milieu du Monde :
 - les travaux avancent bien ;
 - jusqu'au 18 décembre, l'entreprise Beati va finir les introductions depuis le chemin du Trésillon jusqu'au contour du chemin du Champ Courbe ;
 - à partir du 18 décembre, les feux seront enlevés jusqu'au 18 janvier, date de reprise du chantier ;
 - à partir de la date ci-dessus, la route sera réouverte du côté droite en montant depuis le chemin du Trésillon jusqu'au chemin du Champ Courbe pour autant que la météo soit clémente pour le soudage des tuyaux Cadcime ;
 - en principe à fin février, la rue du Four sera ouverte, étape qui va durer de 5 à 7 semaines ;
 - la fin des travaux est prévue en avril ; cependant, en mai, il restera des finitions et différents travaux sur les bordures de route.
- **M. Alain Bonzon**, syndic, donne des informations concernant le préavis 12.2016/6 : Révision du PGA approuvé en séance du Conseil général du 08.12.2016. Ce préavis portait sur une somme de

CHF 77'000.--. Ce crédit est épuisé. Or *toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite.*

Le nouveau devis réadapté a été reçu la semaine dernière. Il a été examiné lundi en séance de municipalité. Celle-ci s'est rendu compte qu'elle ne pouvait communiquer ce soir des chiffres sous forme de préavis. De ce fait, plutôt que d'écrire au Conseil général une lettre qu'il n'aurait reçu que trop tard, M. le Syndic va lire cette lettre qui sera intégrée au PV. En voici sa teneur :

« Préavis 12.2016/6 : Révision du Plan général d'affectation et du règlement communal sur le PGA et la police des constructions approuvé en séance du Conseil général du 08.12.2016.

Information de dépassement aux membres du Conseil général comme le mentionnent

- *L'article 85 : Crédits d'investissement du règlement du Conseil général de Pompaples,*
- *L'article 16 du règlement sur la comptabilité communale RCC.*

Les modifications successives de la LAT, tant du point de vue fédéral que cantonal, occasionnent un dépassement qui vous sera présenté le 1^{er} avril 2021 pour acceptation. Pour vous laisser entrevoir de tels coûts supplémentaires, nous relevons que, si initialement l'entrée en vigueur du nouveau PACom était prévue le 31.12.2018, les formalités administratives supplémentaires et études complémentaires nécessitées par les modifications de la LAT nous font estimer une mise en vigueur 4 ans plus tard, soit fin 2022.

Le coût supplémentaire obtenu à ce jour de notre urbaniste n'est pas complet et pas suffisamment détaillé pour nous permettre de vous communiquer un montant. Nous pouvons qualifier ce dépassement d'important ».

Le Conseil général du 1^{er} avril aura lieu. Un préavis y sera présenté. Il s'agit d'un dépassement important et beaucoup de questions seront posées. L'explication de base est qu'on a démarré notre PGA et juste après, le règlement a changé et beaucoup de contraintes supplémentaires se sont greffées.

M. Alain Bonzon ajoute qu'il va terminer son temps de parole maintenant. Il indique que pour la Présidente, c'est parfait, tout va bien, tout le monde est remplaçable et tout se passe bien. Puis il délivre son message :

« Si on nous avait dit ça, il y a une année !

2020 fut une année intense pour vos autorités, pour les collaboratrices et collaborateurs communaux ainsi que pour les citoyens de Pompaples, et ça ne semble pas terminé.

Je souhaite ici remercier de tout coeur et signifier toute ma gratitude à mes collègues, aux collaboratrices et collaborateurs pour leur excellent travail et à vous citoyens pour votre écoute, votre compréhension et votre patience.

Merci également au bureau du Conseil et aux membres actifs de celui-ci; c'est un plaisir d'échanger avec des citoyens concernés.

Je souhaite vivement que tout s'améliore dans un futur proche et que le meilleur et la santé vous accompagnent.

Une fois n'est pas coutume, ayons une pensée et une volonté active particulière pour nos commerçants et artisans locaux et régionaux qui n'ont pas la vie facile.

Si cette fin d'année ne peut être festive, souhaitons-nous que 2021 fasse oublier 2020.

Finalement je me fais l'écho de mes collègues municipaux en vous souhaitant meilleurs vœux et une belle année 2021 ».

- **Mme Caroline Favey**, municipale, termine les communications par :
« Une petite information sur la vigne communale : les vendanges ont eu lieu le 17 septembre dernier et malheureusement les résultats de la récolte sont médiocres.

Nous avons dû beaucoup trier et nous n'avons pu récolter que 278 kg. C'est environ 500 kg de moins qu'en 2019 (871 kg).

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui s'activent tout au long de l'année pour notre vigne, et cette année en particulier, pour avoir joué le jeu et respecté les mesures sanitaires que nous avons dû mettre en place ».

Puis elle poursuit :

« Notre syndic a décidé de se défilier et vous allez comprendre pourquoi !

2020 !

2020 va rester au niveau mondial comme étant l'année de la Covid-19.

Mais pour la commune de Pompaples : 2020 restera l'année où notre très chère secrétaire municipale, Rita Bonzon, a décidé de faire valoir son droit " au combien mérité " à la retraite anticipée.

Rita, le 1^{er} mai 2021, cela aurait fait " 3 décennies " que tu as pris tes fonctions au sein de l'administration communale de Pompaples.

Toujours pétillante et de bonne humeur, j'ai envie de te demander où tu as mis toutes ces années !

Tu le sais sûrement déjà, certains collègues s'amusent à t'appeler " La mémoire de la commune ". Il en ressort d'ailleurs quelques anecdotes amusantes comme : « On ne peut pas vite demander quelque chose à Rita ! ». Car dotée d'une extraordinaire mémoire et animée par toute la passion que tu as pour ton travail, tu arrives à nous retracer l'historique entier du sujet qui nous questionne.

Le temps... on peut dire que tu en as passé du temps à œuvrer pour le bien-être de tes concitoyens. Que ce soit au bureau, dans la rue, au Denner et même à l'Auberge communale, tu as toujours pris le temps de répondre aux multiples questions.

Ta fonction n'a cessé de s'étoffer avec les années. A noter que tu as quand même passé de la machine à écrire et son papier carbone à la GED (gestion électronique des documents).

Tu as également usé cinq syndics et pas moins de vingt-cinq municipaux. D'ailleurs, j'ai l'impression que cette année, tu as eu beaucoup de plaisir à te replonger, en tant qu'archiviste, dans tous ces dossiers qui ont agrémenté ta carrière.

Comme le dit le dicton " c'est quand on perd quelque chose que l'on se rend compte à quel point on y tient, ou du moins à quel point on y est habitué ".

Car nous sommes obligés d'admettre que tu vas nous manquer. Mais nous sommes heureux pour toi car depuis quelques années, tu t'es découvert une nouvelle passion à laquelle dorénavant tu pourras entièrement te consacrer : tes petits-enfants.

Nous en profitons d'ailleurs pour te remettre un petit quelque chose qui te permettra de les suivre plus longtemps !

Chère Rita, au nom de la Municipalité et de l'ensemble de tes collègues, nous tenons à te remercier infiniment pour toutes ces années que tu as consacrées à l'exercice de tes fonctions et te formulons à toi ainsi qu'à ta famille nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour la suite ».

Applaudissements de l'assemblée.

Rita demande la parole et remercie tout le monde de l'avoir supportée pendant trente ans.

8. Divers et propositions individuelles

- **M. Stéphane Schneider** dit quelques mots :

« Vous connaissez ma curiosité. J'ai regardé ce que j'ai reçu dans cette enveloppe : c'est un bon de CHF 250.-- à faire valoir dans les commerces du village. Je vous remercie infiniment ».

Cela fait exactement le lien avec les propos que j'aimerais vous exposer maintenant :

« Question " Solidarité avec les commerces du village" »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame et Messieurs les Municipaux,

2020 est une année marquante.

Marquante par la pandémie du Covid-19, par le semi-confinement de ce printemps et ses inconnues actuelles, qui plombent l'activité de certains commerces, comme notre auberge.

2020 marquante par le chantier sur la route du Milieu du Monde, qui a coupé le village en deux durant trois longs mois, qui a plombé l'activité de certains commerces comme Denner.

Et pourtant, l'Auberge est restée ouverte quand elle le pouvait. Elle a également autorisé la traversée de son parking, évitant un détour officiel de trop de kilomètres.

En dépit d'un chiffre d'affaires en baisse, Denner est resté ouvert et a même proposé d'apporter les courses aux personnes confinées ou en isolement.

Je pense à ces deux commerces, mais d'autres sont peut-être, voire certainement, également concernés.

A l'image de ce qui est pratiqué dans passablement d'autres localités dont les Municipalités souhaitent apporter leur appui à l'économie locale, je demande que notre Exécutif réfléchisse, en dépit des chiffres pas prononcés mais guère prometteurs dits par le syndic, je demande donc que notre Exécutif réfléchisse sur l'opportunité de distribuer des bons d'achat à ses administrés au profit des commerces locaux.

Ainsi, pour illustrer ma demande, nous pourrions imaginer que :

- les ménages composés d'une à trois personnes reçoivent chacun deux bons de CHF 30.--, à utiliser chacun dès CHF 60.-- d'achat,
- les ménages de quatre personnes et plus reçoivent deux bons de CHF 50.-- à utiliser chacun dès CHF 100.-- d'achat, le tout dans une sélection de commerces du village.

Un rapide calcul estimatif basé sur les statistiques officielles de la composition des ménages de notre village, actuellement en ligne sur Internet, démontre que la dépense s'élèverait à moins de CHF 25'000.--, et ceci pour autant que tout le monde utilise la totalité des bons, ce qui n'est jamais le cas.

Cette somme, certes importante, représente toutefois moins d'un quart du dernier bénéfice réalisé en 2019 et moins d'un pourcent du total des charges budgétisées pour 2021 !

J'ajoute que le montant est inférieur au plafond des dépenses imprévisibles et exceptionnelles acceptées lors de l'assemblée du 8 décembre 2016, donc de la compétence de notre Municipalité.

Les finances de la Commune permettent cet investissement, je l'imagine quand même, au profit des commerces locaux et des habitants de Pompaples. J'espère donc que notre Municipalité entrera en matière.

Merci de votre attention ».

Les membres du Conseil applaudissent.

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Alain Bonzon.

- Ce dernier indique ce qui suit : « On en a parlé. On l'a évoqué mais on n'a rien fait. Oui et non ... puisqu'on a un fonds qui est réservé à tout ce qui est social, à tout ce qui peut poser problème. On va effectivement se pencher sur le sujet. C'est une excellente idée. Notre souci sera effectivement la sélection des commerces de façon que certains ne soient pas plus favorisés que d'autres. Le fera-t-on tout seul ou avec l'appui d'une commission ? Il faut se pencher sur le sujet. L'idée est bonne.

Par rapport à la comptabilité communale, de toute façon CHF 25'000.-- de plus une année ou CHF 25'000.-- de moins celle d'après... Où va-t-on ? On ne peut pas dire aujourd'hui.

Donc, c'est volontiers que l'on va se pencher sur le sujet. La liste des commerces, ce n'est peut-être pas évident non plus. C'est peut-être un souci, c'est ce qui nous a retenus, freinés un peu : qui est commerce ou ne l'est pas, est-ce qu'on va tenir compte d'un commerce sur internet ? Est-ce quelqu'un qui habite Pompaples ou pas ? Il y a des questions qu'il faudra se poser, qui sont essentielles. On va s'occuper de ce problème, rapidement même, au début de l'année prochaine. C'est sûr ».

- M. Frédy Bovet a une question portant sur la "forme" : « Dans le règlement du Conseil, cette proposition est-elle un postulat, une motion, une interpellation ... ? car les contraintes ne sont pas les mêmes ». M. Stéphane Schneider peut-il y répondre ? ou M. le Syndic ?

Rép. de M. Stéphane Schneider : « Effectivement, il y a plusieurs possibilités pour les membres d'un Conseil pour interpeller la Municipalité : postulat, motion, interpellation, ... Tout est prévu dans le règlement. Maintenant, j'ai renoncé au postulat et à la motion car cela laisse trop de temps à la Municipalité pour réagir et je me suis dit que Mme Seoane fait son premier Conseil général et que pendant mes huit années passées à la présidence, j'ai redouté que quelqu'un vienne avec un postulat,

une motion, ... Ce n'est pas pour ennuyer Mme Seoane ce soir. Donc, ce soir, c'est une simple question à la Municipalité ».

M. Frédy Bovet poursuit : « C'est une excellente proposition et invite la Municipalité, éventuellement avec une commission, à élargir au maximum le choix ».

La Présidente remercie les membres du Conseil général présents nombreux ce soir ainsi que la personne nouvellement assermentée. Elle remercie le Conseil pour sa participation. Elle espère que le Conseil sera aussi nombreux à la prochaine séance (1^{er} avril 2021). Elle espère que les citoyens seront nombreux à participer aux votations fédérales et élections communales du 7 mars 2021. Elle tient aussi à remercier les trois membres de la Jeunesse qui participent aux séances du Conseil. Il y a peut-être d'autres choses plus intéressantes à faire à leur âge ... Mais ils sont présents assez régulièrement. Elle trouve important que des membres de la Jeunesse soient présents et espère que d'autres suivront car ils sont le futur à Pompaples.

Elle adresse ses meilleurs vœux pour ces fêtes qu'elle espère sereines, qu'elles se passent dans une quiétude et dans une sérénité qui nous permettra de les apprécier cette année malgré les conditions et les restrictions.

Elle espère que 2021 sera une année plus agréable, plus favorable, plus confortable et qu'elle puisse amener le meilleur et qu'elle nous permette de passer à un changement plus serein et plus normatif que ce que l'on a vécu cette année.

Elle remercie encore le Conseil pour sa participation et aussi pour la compréhension quant à ses bafouillements. Elle souhaite à chacun une bonne suite et une bonne fin de soirée.

Elle clôt ainsi la séance. Il est 21 h 40.

La Présidente :

Pilar Seoane

Le Secrétaire :

Charly Clerc